



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Santé mentale des mineurs

Question au Gouvernement n° 622

Texte de la question

SANTÉ MENTALE DES MINEURS

Mme la présidente . La parole est à M. François Jolivet.

M. François Jolivet . Le 27 avril 2024, à Châteauroux, Matisse, 15 ans, est tué de plusieurs coups de couteau. L'émotion est immense. Dans cette ville moyenne, un drame absolu s'est noué entre deux adolescents. Au moment où je vous parle, des milliers de personnes sont rassemblées autour de ses parents. Leur malheur nous oblige. Le principal suspect a 16 ans. Il était déjà poursuivi pour d'autres faits commis quelques jours plus tôt et repéré pour des troubles du comportement depuis l'enfance.

Il y a quelques jours, un autre gamin, lui aussi atteint de troubles du comportement, a commis l'irréparable à Nantes. Point commun entre ces deux affaires : de jeunes auteurs et de jeunes victimes. Autre point commun : deux jeunes présentant manifestement des troubles du comportement, pour ne pas dire des troubles psychiatriques.

M. Sébastien Peytavie . Mais on peut le dire !

M. François Jolivet . Comment est-il possible que des personnes repérées comme dangereuses pour elles-mêmes et pour les autres soient laissées en liberté ? L'inclusion en psychiatrie ne peut signifier abandonner des personnes à risque dans la rue et attendre de connaître leurs prochaines victimes.

D'ailleurs, le sujet est tellement brûlant que la délégation aux droits des enfants de l'Assemblée a décidé de lancer en urgence une mission d'information sur la santé mentale des mineurs. Notre collègue Nathalie Colin-Oesterlé en est la corapporteuse. J'associe à la démarche Anne-Cécile Violland, très mobilisée sur le sujet, et M. le ministre Laurent Marcangeli qui, quand il était député, a fait adopter une loi pionnière pour protéger les mineurs des dérives des réseaux sociaux agissant sur la santé mentale.

Comment concilier les libertés individuelles, l'exercice de l'autorité parentale, les sujets de santé mentale et la protection juridique des mineurs ? Comment éviter que d'autres Matisse ne meurent dans l'ignorance de signaux d'alerte connus de la puissance publique ? Comment renforcer les outils de prévention, de coordination et d'intervention précoce, pour éviter que la République réagisse toujours trop tard alors qu'elle sait depuis longtemps ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes HOR, EPR et Dem.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins.

M. Yannick Neuder, *ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins*. Voir des adolescents s'agresser entre eux, parfois jusqu'à la mort, comme dans les cas de Matisse ou des faits récents survenus à Nantes, est

horrible, particulièrement quand on est parents. Ces situations ne peuvent que susciter l'empathie de l'Assemblée.

Des instructions judiciaires sont en cours pour les affaires que vous avez évoquées. Toutefois, le fait que des troubles psychologiques ou psychiatriques apparaissent dans des cas de ce type offre l'occasion de parler de la grande année de la santé mentale et de prendre des décisions pour protéger les jeunes.

Il y a deux niveaux de protection. Le premier concerne l'entrée dans les établissements scolaires, qui peuvent être équipés de portiques de sécurité : on ne vient pas au lycée ou à l'école avec des couteaux. Le second, plus difficile à mettre en œuvre, concerne la prise en charge de la santé mentale. Ce matin encore, je recevais au ministère des acteurs de la psychiatrie pour parler de la détection des pathologies émergentes des jeunes. On sait en effet que beaucoup de bipolarités, de schizophrénies et de troubles psychotiques se déclarent entre 15 et 25 ans.

Il faut déstigmatiser ces sujets et former la communauté éducative ainsi que le monde associatif. Il faudra augmenter le nombre des prises en charge psychologiques et, surtout, psychiatriques spécifiques, que ce soit dans les centres médico-psychologiques, dans les hôpitaux de jour ou dans des services hospitaliers en psychiatrie. *(Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Mme Ségolène Amiot . Mais vous fermez des services !

M. Yannick Neuder, ministre . Cela nécessitera des moyens et des professionnels de santé.

Mme Ségolène Amiot . Et des moyens financiers !

M. Yannick Neuder, ministre . C'est une question de moyens humains car, pour prendre en charge correctement des adolescents, il faut des personnels formés, qu'ils soient psychiatres ou psychologues. *(Applaudissements sur les bancs des groupes DR et HOR ainsi que sur quelques bancs du groupe EPR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Données clés

Auteur : [M. François Jolivet](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 622

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er mai 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er mai 2025